

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 04 avril 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérard, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusée et procuration : MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle

Secrétaire de Séance : MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

N° 21/2024

DIFFERENTS TARIFS 2024

Monsieur le Maire propose de voter les différents tarifs communaux à partir du 1^{er} mai 2024, comme suit :

	<u>Rappel 2023</u>	<u>2024</u>
I- PRODUITS DOMANIAUX		
A) Location immeubles (le week-end)		
Salle du Clos	120 €	125 €
Salle des fêtes	200 €	210 €
B) Droit de voirie		
Occupation domaine public	12 €/m ² /an	14 €/m ² /an
Camion "Plats à emporter" limité à 20 m ²	12 € par jour	14 € par jour
Camion "Vente outillage ou similaires"		
C) Concessions cimetières		
Concession trentenaire	162 €/m ²	170 €/m ²
Concession 15 ans	90 €/m ²	95 €/m ²
Colombarium (case 3 urnes) concession 30 ans	990 €	995 €
Dispersion des cendres	40.00 €	45 €
Caveau simple 30 ans	1 000 €	1 050 €
Caveau provisoire 4 semaines soit 28 jours gratuits puis tarif à la semaine jusqu'à 6 mois maximum (toute semaine entamée est due)	36 € à partir de la 5 ^{ème} semaine	40 € à partir de la 5 ^{ème} semaine

II- RECOUVREMENTS		
Forains : forfait eau et électricité	48 € par jour	50 € par jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention :
- vote les nouveaux tarifs 2024 proposés par Monsieur le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

